



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU JURA

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Bourgogne-Franche-Comté

Unité Départementale du Jura

RÉCÉPISSÉ

DE DÉCLARATION POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITÉ DE COLLECTE OU DE TRANSPORT PAR ROUTE DE DÉCHETS

LE PREFET DU JURA

Vu le code de l'environnement, Livre V – Titres 1er et 4, notamment ses articles R.541-49 à R.541-54 ;

Vu le récépissé n° 2012-trd-15 délivré le 22 novembre 2012 à la société JURATRI SCOP SA, valable 5 ans ;

Vu la déclaration de la société DEMAÏN en date du 14 septembre 2017, par laquelle M. Matthieu GROSSET fait connaître le changement de raison sociale de JURATRI SCOP en DEMAÏN ;

Délivre à DEMAÏN ;

Dont le siège social est situé : 55 Rue Basse – Conliège – CS 80101 – 39003 LONS-LE-SAUNIER ;

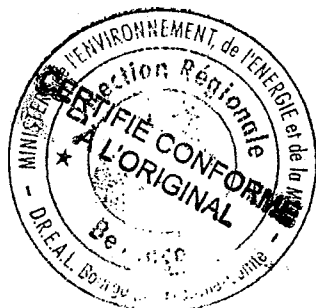
Récépiissé de sa déclaration relative à son activité de collecte ou de transport par route de déchets dangereux et non dangereux.

**Récépiissé n° 2017-trd-09
Délivré le 18 septembre 2017 à LONS-LE-SAUNIER**

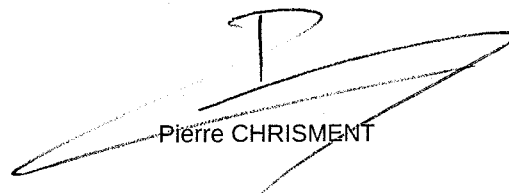
Ce récépiissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du contrôle, en application de l'article R.541-53 du Code de l'Environnement.

La validité de ce récépiissé est de 5 ans.

Copie 1/9



P/Le Préfet et par délégation,
P/le Directeur Régional et par subdélégation,
le Chef de l'Unité Départementale du Jura,


Pierre CHRISMENT

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi : 09h 00 – 12h 00 et 13h 30 – 16h 30
(sauf le vendredi : 16h00)

Tél. : 03 84 87 30 35 – fax : 03 84 87 30 39
165, avenue Paul Seguin – 39000 LONS-LE-SAUNIER

<http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/>